



Check-list Création d'une association

Vous souhaitez créer une association? Cette check-list vous présente les étapes essentielles à suivre dans la fondation de toute association.

Clarifications préalables

- Déterminez s'il est possible de trouver suffisamment de membres potentiels pour votre association.

Clarifications préalables

- Constituez un groupe de préparation.
- Avec les autres fondateurs, définissez les objectifs, le nom et les statuts de l'association.
- Optez pour un compte associations qui répond à vos besoins (vous ne pourrez l'ouvrir qu'en présentant le procès-verbal de fondation et les statuts écrits).
- Demandez aux membres s'ils souhaitent se charger de certaines tâches ou assumer certains rôles (p. ex. membre du comité).
- Préparez l'assemblée constitutive.
- Déterminez si votre association doit être inscrite au registre du commerce (art. 61, al. 2 CC). L'inscription est obligatoire si l'association exerce une industrie en la forme commerciale ou est soumise à l'obligation de faire réviser ses comptes (art. 69b CC).
- Déterminez si votre association a besoin d'assurances et, si oui, desquelles (p. ex. responsabilité civile, choses, véhicules, etc.).
- Établissez en temps utile un budget réaliste pour votre association.
- Vérifiez si votre association remplit les critères pour une exonération fiscale en raison de son utilité publique et, le cas échéant, déposez une demande d'examen préalable à l'administration fiscale compétente.

Assemblée constitutive

- Établissez un ordre du jour.
- Préparez une liste de présence.
- Cherchez un lieu pour l'assemblée constitutive.
- Invitez les membres fondateurs à l'assemblée constitutive (avec l'ordre du jour et, si possible, une ébauche des statuts).
- Déterminez qui se chargera de donner un mot de bienvenue, qui expliquera le but de l'association, qui sera proposé pour présider l'assemblée et pour rédiger le procès-verbal, etc.
- Conduisez la réunion en suivant l'ordre du jour (p. ex. exprimer la volonté de créer l'association, discuter et approuver l'ébauche des statuts, élire les organes conformément aux statuts, etc.).
- Indiquez qui sont les membres fondateurs dans le procès-verbal ou joignez-y la liste de présence.
- Faites signer le procès-verbal par le président de la réunion et le rédacteur du procès-verbal.

Auteur

Dr en droit Roman Baumann Lorant, avocat,
stiftungen-vereine.ch